



## Mairie d'AUBY

Lancement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances de la ville d'AUBY et de son CCAS  
Décision n° 2026/056/MP

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-215900283-20260520-DD\_2026\_056-CC

Publié le 2 juillet 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal en date du 14 avril 2026 autorisant le Maire à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu la délibération du 28 avril 2026 portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et son CCAS ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée le 7 mai 2026 ;

Vu les crédits inscrits aux budgets des personnes publiques membres du groupement ;

Considérant que les contrats d'assurances de la commune et du CCAS (protection juridique, dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile et risques annexes, risques statutaires, assistance voyage) arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il apparaît opportun de recourir à un cabinet d'audit afin de réaliser une étude des besoins et d'assister la commune dans l'élaboration du cahier des charges ;

Considérant que le montant de la prestation est estimé à 3 700,00 € HT ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché selon une procédure adaptée;

Le Maire,

**Décide**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet du marché**

De lancer un marché public de prestations intellectuelles ayant pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des contrats d'assurances de la Ville d'AUBY et de son CCAS.

### **Article 2 : Procédure de passation**

Le marché sera passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

**Mairie d'AUBY**  
Lancement mission d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage pour le renouvellement des contrats  
d'assurances de la ville d'AUBY et de son CCAS  
Décision n° 2026/056/MP

Envoyé en préfecture le 20/05/2026  
Reçu en préfecture le 20/05/2026  
Publié le  
ID : 059-215900283-20260520-DD\_2026\_056-CC



**Article 3 : Publicité et exécution**

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville ;
- Inscrite au registre des décisions du Maire ;
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**Article 4 : Transmission**

Copie de la présente décision sera transmise aux membres du groupement de commandes.

AUBY,  
Bernard CZECH  
Maire

Signé électroniquement par  
Bernard Czech



Le 20 mai 2026